

COMPTE-RENDU

des Comités techniques Locaux (CTL)

des 11/03 et 03/04 2014

Depuis Octobre 2013, aucun CTL n'avait été convoqué par le directeur (hormis celui -contraint- convoqué en janvier pour les suppressions d'emplois en Gironde).

L'ordre du jour de ce CTL convoqué à 13h30, comporte 12 points (excusez du peu !!). Le rythme est donc envisagé soutenu pour aborder des points comme, entres autres, la départementalisation des procédures collectives, la réorganisation des services, le plan de formation professionnelle ou le Budget Opérationnel de Programme (BOP) 2014 !

Les représentants des OS ont regretté une nouvelle absence du directeur pour présider cette instance.

Ils considèrent que cela démontre le peu d'intérêt apporté par notre direction au dialogue social dans notre département.

MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DRFiP :

➡ Une fois de plus, la direction propose de réduire les horaires d'ouverture au public dans le respect de la Charte Marianne.

La réception des usagers de la Direction à Mériadeck est assurée par les agents de 3 services. Une majorité importante a répondu favorablement à la proposition de la direction.

Pour la n^{ième} fois... , nous avons dénoncé ces aménagements d'horaires qui sont une des conséquences des suppressions d'emplois. En effet, les conditions dans lesquelles travaillent aujourd'hui les agents dans les services rendent extrêmement difficile une réponse de qualité pour le service public. Nous comprenons que les agents soient contraints de répondre favorablement à de telles propositions. Ils ont en effet de plus en plus de mal à faire face aux autres missions qui leur sont confiées. Pour autant, cette réduction d'horaires met une fois de plus à mal le service rendu au public. Pour cette raison, nous avons voté contre.

VOTES :

Contre : 3 voix (CGT) Abstentions : 6 voix (SOLIDAIRES et FO) Pour : 1 voix (CFDT)

PONTS NATURELS 2014 :

Mieux vaut tard que jamais ! Alors que depuis plusieurs semaines les agents attendent que soient déterminés ces ponts obligatoires, bien que la CGT ait relayé cette demande lors d'une audience il y a plusieurs semaines, la direction consent enfin à convoquer un CTL comportant ce point à l'ordre du jour. Bien que ce point soit soumis au vote des représentants, la direction a communiqué avant même la séance aux chefs de service la liste des ponts proposés (ou choisis !).

Pour la CGT, nous continuons à dénoncer la contrainte imposée aux agents de devoir poser des

congés, notamment pour ceux ne disposant pas ou peu de jours ARTT.

Compte tenu de la communication faite par la direction avant la séance du CTL, nous avons décidé de refuser de participer à un simulacre de consultation et de dialogue social.

VOTES :

Refus de vote : 3 (CGT) - Contre : 4 voix (SOLIDAIRES) - Abstentions : 3 voix (CFDT et FO)

Déclaration liminaire (2^{ème} CTL du 3 avril)

Bordeaux, le 03 avril 2014

Monsieur le Président,

Vous convoquez aujourd'hui, en seconde présentation et dans l'urgence, un CTL pour valider votre projet de départementalisation des procédures collectives.

Lors du précédent CTL abordant ce point, l'ensemble des élus, représentant les personnels, a voté contre ce projet.

En effet, l'indigence des documents préparatoires présentés en séance démontrait votre manque de transparence et de volonté de communiquer sur le sujet. Nous ne disposons, en effet, d'aucun élément permettant une réflexion cohérente concernant les charges transférées et le calibrage en effectif.

Bien des questions restent en suspens concernant les règles d'affectation des agents rejoignant la cellule. Or aucun document ne nous est communiqué.

Seul un tableau récapitulatif des stocks et des flux 2012 a été ajouté aux documents initiaux.

De plus, ce tableau recense uniquement les charges des SIE. Faut-il en conclure que le transfert des procédures collectives des autres postes comptables (SIP et trésoreries mixtes) n'est plus à l'ordre du jour ?

De plus, dès le 25 mars 2014 vous avez diffusé une note officialisant la mise en place d'une cellule départementale alors même que le CTL du 11 mars n'avait pas validé ce projet.

Est ce ainsi que vous souhaitez confirmer vos affirmations concernant la bonne qualité du dialogue social en Gironde ?

Pour nous, ce passage en force démontre, une fois de plus, que le seul objectif de la DRFiP 33 est de valider ses projets sans prendre en considération les questions, observations des représentants des personnels et les inquiétudes des agents.

Nous rappelons que le dernier CTL (hors CTL emplois) s'est tenu au mois d'octobre...

...Entre cette date et le CTL du 11 mars, vous avez considéré qu'aucun sujet ne nécessitait la convocation de cette instance. Nous le déplorons d'autant que l'ordre du jour conséquent du CTL du 11 mars, convoqué sur une seule demi-journée, vous a contraint à devoir reporter plusieurs sujets ultérieurement.

Or, c'est avec stupéfaction que nous constatons que seul un point figure à l'ordre du jour de ce CTL. Nous savons que la convocation d'aujourd'hui n'est que la conséquence d'une contrainte de calendrier qui s'impose à vous pour que votre projet passe en force.

Où est donc votre volonté de dialogue social sur les autres points à examiner?

Pour toutes ces raisons, nous ne cautionnerons pas votre attitude désinvolte et nous quittons là la séance en signe de protestation.

Nous demandons que cette déclaration soit jointe au PV de séance et que celui-ci mentionne notre départ de cette réunion simulacre de concertation.

Nous informerons la Direction Générale, via notre bureau national, de l'état du dialogue social en Gironde.

➡ Suite à expérimentation nationale et directives de la Direction générale, la direction locale prévoit de transférer à compter du 1^{er} septembre 2014 les dossiers en procédure collective de tous les postes comptables du département (SIE, SIP et trésoreries mixtes) vers une cellule départementale rattachée au Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS).

Tous les dossiers nouveaux seront pris en charge par le PRS et à cette date les 5 SIE de la Cité transféreront aussi leur stock moyennant le transfert d'un cadre B par SIE de la Cité administrative (soit 5 agents).

Les représentants du personnel s'étonnent et regrettent l'absence du chef de service du PRS concerné par la création de la cellule ad hoc.

Selon la direction, tous les chefs de service concernés par les suppressions d'emplois (SIE Cité) ne pensent pas qu'un emploi en moins mettra en péril le fonctionnement de leur SIE !?

Les représentants de la CGT considèrent que la départementalisation des procédures collectives procède d'un resserrement des services qui conduit à des suppressions d'emplois voire à terme à la fermeture totale de services.

Pour ce qui concerne la déclinaison locale, la direction n'a pas été en mesure de justifier ni le volume d'emplois implantés dans la cellule ni le volume d'emplois supprimés dans les 5 SIE de la Cité par rapport aux charges que représente la mission. Elle indique qu'elle ajustera éventuellement ultérieurement. Dans ce cas, où seront donc encore supprimés les emplois ?

Nous sommes intervenus pour indiquer que compte tenu de l'indigence des documents présentés, les élus CGT voteront contre ce projet, souhaitant être suivis par l'ensemble de la représentation des personnels.

L'ensemble des représentants des personnels ayant voté contre, la direction a été contrainte de convoquer un second CTL, ce jour, 3 avril à 13h30. Contrairement à notre demande, seul un tableau détaillant les charges au 31/12/2012, des seuls SIE nous a été communiqué. Aucune nouvelle proposition n'a été soumise aux élus.

Dans ces conditions, considérant l'absence totale d'un réel dialogue social, nous avons décidé de lire la déclaration jointe en annexe et de quitter le CTL.

Anecdote ? Au sortir, nous avons appris incidemment qu'une autre réunion aurait été convoquée par la direction dans cette même salle, ce même jour, à 14H00 !! Est ce un hasard, une erreur ou pensait-elle bâcler ce CTL ?

PROJET RESTRUCTURATIONS C.U.B :

A notre demande la direction a fait un point sur son projet de restructuration de la CUB.

Au 1^{er} janvier 2015 est prévue la mise en place des SIP de Talence, de Pessac et de Cenon avec transfert de la mission recouvrement.

Pour pouvoir créer le SIP de Cenon la direction envisagerait de regrouper la mission enregistrement de Cenon avec celle de Mérignac....la réflexion est engagée...

La direction a ajouté qu'en Gironde 8 services enregistrement sont implantés alors que certains départements n'en ont qu'un seul : comprenez qui voudra...

Avec le transfert de la mission "recouvrement" aux SIP, les trésoreries de la CUB seront spécialisées "communal" et au passage, 3 trésoreries seront supprimées :

- fermetures de St Médard et Le Bouscat : regroupement à Blanquefort
- fermeture de Bègles regroupé à Villenave d'Ornon
- Talence et Pessac sont spécialisées mais maintenues (pour l'instant!!!), suite entre autres à l'intervention de la CGT auprès des élus locaux.

La direction a indiqué que les règles d'affectation pour les agents sont définies par la direction générale : les agents suivront leur mission ou resteront sur leur structure.

FORMATION PROFESSIONNELLE :

Le plan de formation a été présenté aux organisations syndicales.

Il semble répondre aux besoins des services mais les agents auront-ils la possibilité de suivre les formations souhaitées compte tenu de la charge de travail dans les services ?

Nous sommes à nouveau intervenus pour demander une clarification concernant les délais de route et sur la possibilité pour les collègues excentrés de bénéficier de remboursements de nuitées lorsque les stages durent plusieurs jours.

La direction a indiqué que cette question était à l'étude et qu'une réponse serait apportée prochainement.

SIP/SIE LEPARRE:

Nous sommes à nouveau intervenus sur la situation alarmante des collègues affectés à Lesparre, qui travaillent dans des locaux dont les conditions d'hygiène et de sécurité sont intolérables (amiante, vétusté, insalubrité...).

Nous avons demandé l'état d'avancement des discussions avec les différents intervenants mais surtout les solutions immédiates envisagées pour les conditions de travail des agents.

La commune porte un projet de création de maison de services publics qui devrait permettre de reloger les services. A ce jour, il est toujours à l'étude à la direction générale.

Dans l'attente aucune solution de relogement n'est prévue pour les agents.

La CGT a décidé d'adresser une lettre au DRFiP en personne sur ce sujet préoccupant.

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS 2014 :

➡ Suite au CTL suppressions d'emplois qui a eu lieu en janvier 2014, la Direction n'a fait aucune communication aux agents sur les suppressions d'emplois et n'a communiqué qu'au mois de mars 2014 les PV de séances aux organisations syndicales.

Nous rappelons que la CGT a boycotté ce CTL "suppressions d'emplois".

Le projet de loi de finances pour 2014 prévoit pour la DGFIP, la suppression de 2 002 emplois, dont 1 830 dans les directions du réseau territorial.

Toutes les catégories connaissent une évolution négative : Le nombre de suppression de la catégorie A + est en augmentation. Les suppressions dans la catégorie C correspondent aux promotions de C en B. Les suppressions se déclinent encore par filière.

En Gironde, ce sont 40 emplois qui sont supprimés : - 3 A +, - 8 A, - 8 B et - 23 C.

Après fléchage des gains de productivité décidés au niveau national (CSP Chorus, SFACT, DOCE), la Direction girondine a géré les suppressions selon les critères suivants :

- maintien de l'effort aux services de direction,
- préservation des emplois de vérificateurs,
- analyse charges/emplois des services,
- dialogue avec les chefs des services concernés.

Les suppressions n'intègrent pas les conséquences en emplois de la départementalisation des procédures collectives.

Les suppressions ont été opérées comme suit : **(Voir tableau ci – joint)**

Les élus CGT du CTL : Myriam DOLEU, Marie-Hélène FICHOT, Thierry VEYSSIERES , Yves SANCHEZ, Pierre BEYLAC,

Expert : Marie-Christine DAREYS (SIE BX-CENTRE) pour le point sur la départementalisation.



BULLETIN D'ADHESION

POUR UN SYNDICALISME DE CONQUÊTES SOCIALES

Nom :

Prénom :

Catégorie :

Grade :

Poste ou Service :